



Butty Dominique

Répartition des forces de travail au sein de l'Etat

Cosignataires : --

Réception au SGC : 27.02.14

Transmission au CE : *03.03.14

Dépôt

La situation financière de l'Etat est tendue.

La gestion des forces de travail est divisée par département.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de gestion du personnel d'une manière globale et horizontale.

Développement

Le réseau santé d'un district fribourgeois a demandé au département concerné d'augmenter sa dotation en équivalents plein temps pour les soins à domicile.

L'attribution des forces actives se fait par département.

Le service concerné ne pouvant prétendre à des moyens supplémentaires a donc dû se résoudre à ne pas répondre favorablement à cette demande.

Nous estimons qu'au vu de la situation financière actuelle, nous nous devons de trier entre utile et indispensable.

De même, l'attribution de postes supplémentaires d'une manière uniforme dans tous les départements nous interpelle.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de nous rendre un rapport analysant les possibilités de gérer les fonctionnalités de l'Etat de manière globale et donc aussi horizontale ou interdépartementale.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).